

DOSSIER D'INSCRIPTION
Dispositif « Argent de poche »

Renseignements sur le jeune

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
CP : VILLE :
Tél : Port :
@ :
N° sécurité sociale :
N° de téléphone en cas d'urgence :
✓ Domicile : Mobile Père : Mobile Mère :
✓ Travail Père :
Lieu :
✓ Travail Mère :
Lieu :
✓ Nom du médecin traitant :
Tel :

Situation du jeune (cochez)

- Lycéen(ne), précisez l'établissement :
 Etudiant(e), précisez l'établissement :
 Autres à préciser :

Responsable(s) légal(aux)

Nom : Prénom :
Et/Ou Nom : Prénom :
Adresse si différente de celle du jeune :
Téléphone domicile :
Téléphone mobile : Père Mère

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- Acte d'engagement – Dossier d'inscription
 Photocopie de la pièce d'identité
 Attestation responsabilité civile (obligatoire)
 Garantie Accidents de la Vie ou assurance extra-scolaire (si contrat souscrit)
 Photocopie attestation assuré social
 Justificatif de domicile
 RIB (pour versement de l'indemnité)

Autorisation parentale (à remplir par le(s) tuteur(s) légal(aux))

Madame et/ou Monsieur :

Demeurant à (adresse complète)

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant versé pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- Autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » mis en place par le CCAS de la commune de GROSBREUIL, dans les conditions définies dans le contrat de participation (ci-après).

Je certifie que mon enfant :

Possède une assurance responsabilité civile

Est à jour de ses vaccinations

Trajet : domicile-lieu d'intervention :

J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention.

Ou

J'assurerai le transport de mon enfant entre son domicile et le lieu d'intervention.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal **autorisent** ou **n'autorisent pas** (**choix à entourer**) la commune et le CCAS de Grosbreuil à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures, réseaux sociaux....).

Fait à :, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

des représentants légaux :

du jeune :

Motivation

Expliquez vos motivations à participer au dispositif « Argent de Poche » en quelques lignes (ou joindre une lettre de motivation) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une première sélection des candidatures se fera sur étude du dossier ci-joint.

Chaque candidat retenu sera ensuite convié à une rencontre, individuelle ou collective, pour rappeler les principes du dispositif et de l'acte d'engagement réciproque, dans le cadre de la mission « Argent de Poche ».



Acte d'engagement – Contrat de participation « Dispositif Argent de poche »

Entre le CCAS de GROSBREUIL représenté par Monsieur le Président Marc HILLAIRET, agissant en application de la délibération du CCAS du,

Et

M./Mme (nom et prénom du jeune)

.....

Domicilié(e) à :

.....

Et

Son représentant légal, M./Mme :

.....

Il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h à 12h du mardi au samedi. Les missions concernent l'entretien de la commune, le rangement, le nettoyage, le classement....

L'usage du téléphone portable est strictement interdit sur le lieu du chantier.

Je m'engage à :

- Me présenter avec une tenue adaptée à la nature des chantiers confiés
- Respecter les horaires de début et de fin de travail
- Appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants
- Respecter et être poli avec les encadrants et les autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de travail
- Respecter le principe de confidentialité lié aux activités municipales
- Prendre soin du matériel confié

Toute réalisation entraîne le versement d'une indemnité équivalente à 15 € par demi-journée de 3h.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus, le jeune sera exclu et non indemnisé.

Fait à GROSBREUIL, le.....

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :

Le Président du CCAS,
Marc HILLAIRET